

HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION * Tarifs valables à partir du 01 mars 2022

De 1 €	à 100 000 €	4 990 € TTC (Forfait)
À partir de 100 001 €		6 % TTC

La charge des honoraires de transaction est spécifiée sur le mandat de vente.

Option 2 : Tarif à déterminer :

Sur la demande du mandant et après concertation et acceptation par le mandataire, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait, l'accord est donc matérialisé par la signature d'un avenant au mandat au tarif convenu joint au mandat.

Inter-agence : les honoraires sont partagés conventionnellement entre les agences

HONORAIRES ACTES DE LOCATION *

1 / Entremise et négociation du Bail :	100 € TTC/ charge Bailleur
2 / Visites, constitution, rédaction du bail	10 € TTC/m2 charge Bailleur et 10€ TTC/m2 charge locataire
3 / Etat des lieux contradictoire	3 € TTC/m2 partagé de moitié entre le bailleur et le locataire

* Lors de la signature du mandat (Sauf conventions particulières). Les biens présents en vitrine ont des prix Frais d'Agence Inclus

HONORAIRES DE TRANSACTIONS COMMERCIALES : (perception minimum 6 000 TTC)

LOCATIONS :	30 % HT DU LOYER ANNUEL HT partagés entre preneur et bailleur
CESSION DE DROIT AU BAIL :	10 % HT DU MONTANT DU DROIT AU BAIL à la charge du preneur
CESSION FOND DE COMMERCE :	10 % HT DU MONTANT DU FOND DE COMMERCE charge preneur
LOCATION BUREAUX :	30 % HT DU LOYER ANNUEL HT partagés entre preneur et bailleur
MURS COMMERCIAUX :	8 % TTC du prix de vente (Prix inférieur à 300 000 € net vendeur) 6 % TTC du prix de vente (Prix supérieur à 300 000 € net vendeur)

MANDATS DE RECHERCHE ET DE PROSPECTION SPECIFIQUE : 10 % TTC maximum (avec un montant minimal forfaitaire de 6 000 € TTC).